



## Suite de la délibération n° 2022-64

Elle affirme également la volonté de la Commune de Terrasson-Lavilledieu de reconnaître le rôle éducatif tenu par les ATSEM.

Elle ne se substitue pas au statut de la fonction publique territoriale ni au règlement intérieur de la collectivité.

La procédure d'élaboration a été lancée à la fin de l'année scolaire 2020-2021 et s'est poursuivie à la rentrée de septembre 2021 et au cours de l'année scolaire.

Plusieurs réunions ont associé les représentants de la commune, les directrices des écoles maternelles, ainsi que des représentants des ATSEM désignées par leurs collègues. Tous les points abordés dans le texte de la Charte ont été discutés lors de ces rencontres.

Vu l'avis du comité technique en date du 22 juin 2022,

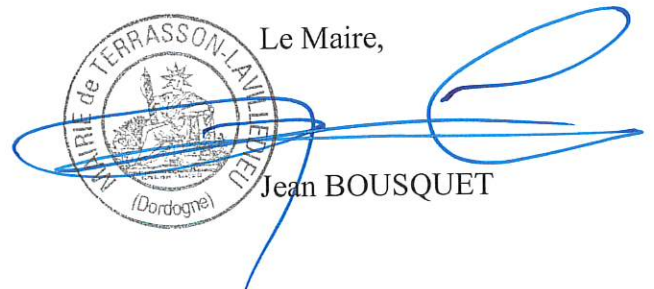
Vu le projet de Charte annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 :

Approuve la Charte des ATSEM et des agents communaux en faisant fonction.

Fait et délibéré les jours, mois et an  
susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
  
Jean BOUSQUET

**AR Prefecture**

024-212405476-20220712-2022\_64-DE  
Reçu le 21/07/2022  
Publié le 21/07/2022